

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

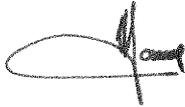
Bureau de l'Environnement  
Industriel

19 Avenue FOCH  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 26 JUIL. 2011

*L'inspecteur des installations classées*

*s/c du directeur.*



à

Madame la directrice  
de l'école primaire de la Tamoa  
Route territoriale 1  
St Vincent – La Tamoa  
98890 Païta

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite  
d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées de l'école primaire de la Tamoa  
Pièce jointe : compte-rendu de la visite du 17 juin 2011

Madame la directrice,

Veillez trouver ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 17 juin dernier de la station  
d'épuration de l'école primaire de la Tamoa à Païta.

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande de me communiquer, dans un  
délai de 3 mois, un calendrier de mise en œuvre de l'une des solutions ci-dessous :

- raccordement à une station d'épuration collective ;
- mise en œuvre d'un ouvrage de traitement conforme aux prescriptions générales  
applicables aux stations d'épuration soumises à déclaration.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de mes respectueux hommages.

N° 2011-30665/DENV